

PARCOURS DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ÉTUDES DE SANTÉ

DOSSIER DE PRESSE |
2024



AVANT-PROPOS

En 2022, le handicap était le **premier motif de discrimination en France** pour la **sixième année consécutive** d'après le rapport d'activité annuel du Défenseur des Droits.



12 millions de Personnes en Situation de Handicap en France en 2016

Soit 1 personne sur 6

> 80% ont un handicap invisible.

Dans l'enseignement supérieur public, à la rentrée 2021, seulement **2,2%** des étudiantes et étudiants se déclaraient en situation de handicap.

Les études de "santé" et "paramédicale" ne faisaient pas exception, ne comprenant que **3 755 ESH** déclarés.

Nous avons souhaité mener notre propre enquête auprès des étudiantes et étudiants en situation de handicap (ESH) de nos filières. Cette enquête, uniforme pour tous et toutes, quel que soit leur domaine d'étude, a révélé les défis qu'ils et elles rencontrent tout au long de leur parcours académique. Ces résultats ont servi de base pour la rédaction de notre contribution.



AVANT-PROPOS

Les résultats de notre enquête ont mis en lumière les **nombreux obstacles** auxquels les ESH ont été confrontés pour poursuivre leurs études et s'intégrer tant sur le plan académique que social. Les propositions présentées au sein de cette contribution sont fondées sur les **données quantitatives et qualitatives** recueillies. Elles visent à **améliorer le parcours des ESH**, dans une approche globale.

L'enquête a été ouverte du
6 novembre 2023
au **3 février 2024.**

582 ESH ont répondu à l'enquête

*... Soit 15,8% des ESH en
santé et paramédicale selon
l'état des lieux du MESR*

“ Nous demandons à ce qu'à l'avenir, les ESH de nos filières bénéficient pleinement de leurs droits et que des **mesures concrètes en faveur de l'égalité des chances** leur permettent de s'épanouir dans leurs études. ”



ORIENTATION ET ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

63,2 % des répondants et répondantes craignent que **leur handicap entrave leur réussite scolaire.**

45,7 % des répondants et répondantes à notre enquête pensent que **leur handicap a influencé leur choix de formation ou de spécialité.**

30,6 % des ESH répondant à l'enquête **ne pensaient pas possible le fait d'avoir des adaptations dans le cadre de leurs études en santé.**

Nous demandons notamment

- La mise en avant des contacts des **Services de Santé Etudiant (SSE)** et des **Services Handicap (SH)** sur **Parcoursup, Mon Master, l'ONISEP** ;
- D'assurer la confidentialité de la situation d'handicap des étudiants et étudiantes lors de leur sélection, notamment sur des plateformes telles que **Parcoursup** ou **Mon Master** ;



AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES ET DES STAGES

“

“J’ai du déboursé 250 euros, de sa propre poche, pour passer un test cognitif afin d’être sûre qu’elle soit bien dyslexique et non bête”.

“C’est insuffisant pour me permettre de continuer mes études.”

”

69,9 %

des ESH ont signalé **bénéficiaire d'aménagements d'examen.**

32,9 %

des répondants et répondantes **bénéficiaire d'aménagements en stage.**

Nous demandons notamment

- La mise à disposition d’informations sur l’accessibilité des terrains de stage,
- La mise en place d’un accès au suivi de la procédure de demande d’aménagement afin de garantir une procédure transparente et de rassurer l’ESH,
- La possibilité d’un renouvellement automatique des aménagements sans nécessité de rendez-vous préalable avec le médecin du SSE.



SERVICES UNIVERSITAIRES ÉTUDIANTS ET RÉFÉRENTS HANDICAP

69,1 % des ESH ont déjà entendu parler des Services Handicap (SH).

44,5 % des ESH estiment que les référents handicap ne sont pas clairement identifiés.

37,6 % estiment que ces derniers sont inaccessibles.

“
Il n’y avait “qu’un seul référent handicap pour 700 étudiants [et étudiantes]”
”

Nous demandons notamment

- Un meilleur financement du dispositif “réfèrent handicap” de la part de l’État afin d’avoir des ressources humaines adaptées et ainsi obtenir un quota raisonnable à savoir 100 ESH pour 1 Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) ;
- Un développement de la communication avec la mise à disposition des informations relatives aux services universitaires au sein des locaux de l’établissement de formation et sur leurs sites internet. Ces informations doivent mettre en avant le rôle des référents ou référentes handicap et la manière de les contacter.



DISCRIMINATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP (ESH)

48,2 % des ESH déclarent avoir subi des actes et/ou des comportements discriminatoires liés à leur situation de handicap lors de leurs études dans l'enseignement supérieur.

“
“Vous ne réussirez jamais”
émanant d'un enseignant
hospitalo-universitaire.
”

“
“Vous êtes sûr que vous
voulez continuer ces études ?
Mais vous allez faire comment
?”

“Je te rends service en **ne te
donnant pas le tiers-temps**
car de toute façon ceux à qui je
le donne **ne réussiront pas le
concours**”.

”

Nous demandons notamment

- La mise en place, par les établissements de formation, les facultés et universités, d'**une politique de tolérance zéro** envers les personnels des SSE et des SH ayant des **attitudes discriminatoires** envers les ESH.



PROCÉDURES DE SIGNALEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

81,8 % des ESH estiment **ne pas connaître** les procédures de signalement.

78,6 % des ESH n'ont **pas signalé** les actes discriminants dont ils et elles ont été victimes.

85,6 % des ESH n'ont pas vu de réels changements à la suite d'un signalement.

Nous demandons notamment

- La possibilité, pour l'étudiant ou l'étudiante concerné, d'avoir un suivi de son signalement et des avancées de la procédure ;
- La fermeture des terrains de stage et le retrait des professionnels et professionnelles concernés, en cas de discrimination avérée ;
- Dans le cas où la discrimination a été commise par un autre étudiant ou une autre étudiante, à ce que l'auteur ou l'autrice présumé soit éloigné de la victime, via une procédure de réaffectation mise en place immédiatement.

